

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX SPORT SUR ORDONNANCE. ADOPTION

#### Séance du 9 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le neuf février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Fize à Mme Martin  
Mme Berbis à Mme Canouet  
M Hélaudais à Mme Courrèges

Secrétaire de séance : M Claude Joussaume.

La séance est ouverte,

Délibération du : 9 février 2022  
Rendue exécutoire le : 11 février 2022  
Publiée le : 11 février 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 9 février 2022

## FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX SPORT SUR ORDONNANCE. ADOPTION

**Mme Karine Guérin, Adjointe au Maire déléguée Vie associative, jeunesse et sport, présente le rapport suivant.**

L'article 144 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, de modernisation de notre système de santé, énonce ainsi que :

« Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. »

Ce texte dessine les premiers contours du Sport sur ordonnance, rapidement affinés par un décret d'application.

Un décret du 30 décembre 2016, entré en application le 1er mars 2017, vient ainsi compléter l'article initial, en apportant des détails quant à l'identité des personnes habilitées à dispenser une activité physique aux personnes atteintes d'ALD (Affection de Longue Durée).

Afin de développer sa politique Sport et Santé, la commune a répondu à un appel à projet de Bordeaux Métropole, pour ainsi devenir Antenne de la maison sport santé métropolitaine dont le siège est l'hôpital suburbain du Bouscat.

Un coordinateur général (MASTER STAPS APA) en assure la coordination générale et une coordinatrice référente a été choisie sur notre antenne de Saint-Médard-en-Jalles, avec un crédit de 400 heures voté au budget 2022 pour ses missions.

La « Maison Sport-Santé » doit ainsi permettre :

- D'amener un large public à faire un premier pas dans un programme d'activité physique et/ou sportive ou à renouer durablement avec une telle activité, dans la perspective de l'amener vers une pratique régulière, autonome ou en structure sportive classique, traduisant un changement durable de comportement ;
- De faciliter le recours à l'activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladie chronique ;
- De contribuer à assurer l'accompagnement des personnes atteintes d'affection de longue durée orientées consécutivement à une prescription médicale d'activité physique adaptée par leur médecin traitant.

Le projet Sport sur ordonnance rentre donc dans ces prérogatives de Maison Sport-Santé.

La coordinatrice de l'antenne va assurer la relation avec les médecins prescripteurs, les associations partenaires, l'accueil des pratiquants, la communication et la valorisation du dispositif.

Chaque pratiquant pourra, en plus d'un accompagnement individualisé, pratiquer deux activités encadrées maximum par semaine, de début septembre à fin juin, dont une maximum en association. Les activités encadrées sont organisées en régie par le service des sports (Espace Aquatique et coordinatrice) ou bien par des associations sportives partenaires.

Dans ce cas, une convention sera faite avec chaque association partenaire afin de déterminer les modalités d'intervention, notamment la prise en charge de l'adhésion du pratiquant par la commune.

Il vous est proposé d'adopter les tarifs du dispositif « Sport sur Ordonnance » dont le lancement est prévu le 1er mars 2022.

Afin de favoriser l'accessibilité au plus grand nombre, l'accès à ce dispositif pour le pratiquant sera soumis à un droit d'entrée, en fonction de ses revenus, comme suit :

Tranches de QF mensuel	Tarif 1 an	Tarif ½ année (à partir du 1er février)
≤ 501€	10,00 €	6,60 €
> 501 ≤ 999 €	20,00 €	13,20 €
> 999 ≤ 1 506 €	30,00 €	19,80 €
> 1 506 ≤ 2 008€	50,00 €	33,00 €
> 2 008 ≤ 2 510€	70,00 €	46,20 €
> 2 510€	90,00 €	59,40 €
Hors commune	110,00 €	72,60 €

Le quotient familial exprimé en valeur mensuelle est obtenu en appliquant aux ressources nettes imposables de l'année N-1, un nombre de parts défini comme suit :

- couple (marié, concubinage, Pacs) ou personne isolée : 2 parts,
- 1<sup>er</sup> enfant à charge : 0,5 part,
- 2<sup>ème</sup> enfant à charge : 0,5 part,
- par enfant supplémentaire à partir du 3<sup>ème</sup> : + 1 part,
- par enfant handicapé : 0,5 part supplémentaire.

La Région Nouvelle-Aquitaine subventionne les projets sport-santé pour un montant défini proportionnellement aux actions engagées. Un dossier est à construire pour une demande d'aide effective en septembre 2022.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Fixe** les tarifs d'accès au dispositif Sport sur ordonnance de Saint-Médard-en-Jalles, à compter de mars 2022, dans les conditions décrites ci-dessus.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou en absence son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que d'autres organismes.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 9 février 2022

pour expédition conforme

Le maire,



*Stéphane Delpeyrat*  
Stéphane Delpeyrat





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_010
Date de la décision :	2022-02-09 00:00:00+01
Objet :	FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX SPORT SUR ORDONNANCE. ADOPTION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	033-213304496-20220209-DG22_010-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220209-DG22_010-DE-1-1_0.xml	text/xml	880
Nom original :		
DG22_010.pdf	application/pdf	813934
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220209-DG22_010-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	813934

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 février 2022 à 09h58min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 février 2022 à 09h58min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 février 2022 à 09h59min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 février 2022 à 09h59min18s	Reçu par le MI le 2022-02-11